



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**P.V. DE LA REUNION DU VENDREDI 9 JUIN 2023 A VILLENEUVE D'ASCQ**

**PRESENTS** : Jean-Paul DELPORTE, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Djamel HAROUN, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : Belkacem ABDELHAK, Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Daniel DUFOUR, Christophe MARTINEZ

**Assiste** : Maxime BABEUR

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2022-2023 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AIRE SUR LA LYS OS	U17 R2	REGUEME Fabien	Néant	CFF3	La Commission a accordé une dérogation à M. Fabien REGUEME en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison. Il n'a pas suivi les modules U17/19 et seniors, ni la certification CFF3.	A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.  Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des</b>

						<p><b>engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 19 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 760 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b></p>
AIRE SUR LA LYS OS	U14 Ligue	TINCHON Andréas	U9	CFF2	<p>La Commission a accordé une dérogation à Monsieur Andréas TINCHON en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison.</p> <p>Il s'est inscrit à la formation CFF2 en octobre 2022 qui a été annulée. Depuis, il ne s'est pas réinscrit en formation CFF2 ou aux modules U13 et U15 alors que ces formations étaient proposées sur l'ensemble du territoire régional toute la saison.</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40€.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p>

						Depuis le début de la saison, 20 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 800 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.
AMIENS MARIVAUX AFS	Seniors R1 Futsal	EL ABBASSI Ahmed	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Ahmed EL ABBASSI a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	Situation régularisée
AMIENS NEW TEAM Futsal	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	néant	CF Futsal Base	<p>Lors de la saison 2021-2022, la Commission avait accordé une dérogation à M. LENGELLE qui s'était engagé à suivre le module futsal initiation et le module futsal entraînement avant la fin de la saison. Ce dernier s'était bien inscrit au module Futsal initiation qui avait été annulé à 2 reprises. En fin de saison 2021-2022 la commission avait alors décidé de prolonger la dérogation jusqu'au 31/12/2022.</p> <p>Lors de cette saison 2022-2023, Monsieur LENGELLE s'était inscrit au module futsal initiation des 7 et 15/10/22 qui a été annulé pour insuffisance de candidats. Il s'était alors inscrit au module futsal initiation des 3 et 10 décembre dans l'Artois.</p> <p>Lors de sa réunion en date du 17/11/2022, la commission avait de nouveau décidé de prolonger la dérogation en cas de présence de Monsieur LENGELLE à ce module,</p>	<p>Bien que la Ligue ait fait l'effort depuis 1 an et demi de repositionner des modules de formation « futsal initiation » sur l'ensemble du territoire régional, Monsieur LENGELLE n'a pas respecté ses engagements en formation.</p> <p><b>La commission rappelle que :</b></p> <p><b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</b></p> <p><b>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</b></p> <p><b>1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</b></p> <p><b>Depuis le début de la saison, 14 rencontres officielles se sont déroulées en championnat R2 Futsal. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 840 €, et d'un retrait de 11 points au championnat seniors R2 Futsal pour les matches de championnat disputés en infraction</b></p>

				<p>afin qu'il puisse ensuite passer le module futsal entrainement et la certification futsal avant la fin de la saison 2022-2023. Or ce dernier ne s'est pas présenté au module futsal initiation des 3 et 10 décembre 2022.</p> <p>La commission a donc pris la decision, lors de sa réunion du 5 janvier 2023, de pénaliser le club d'une amende de 480 € (60 € par matches joués en situation d'infraction) et d'un retrait de 2 points au championnat pour les matches de championnat du 05/11/2022 et du 26/11/2022 disputés en infraction après le délai des 30 jours.</p> <p>Le club a fait appel de cette décision. La Commission Régionale d'Appel à caractère juridique a décidé de réformer en totalité la décision et d'accorder une dérogation à LA NEW TEAM FUTSAL et Monsieur LENGELLE sous réserve de formation effective et d'obtention de la certification Futsal avant le 30 juin 2023.</p> <p>Monsieur LENGELLE s'est donc inscrit au module futsal initiation des 3 et 7 avril au Domaine de Luchin, dernière possibilité de suivre le module futsal initiation cette saison. Ce dernier ne s'est pas présenté en formation et a transmis un justificatif médical</p>	<p><b>après le délai des 30 jours, soit à compter du 24 octobre 2023.</b></p>
--	--	--	--	--	---

					d'absence au service formation.	
AMIENS PORTUGAIS FC	Seniors R2	PASSOS MACIEL Antonio Paulo	CFF3	BMF	Monsieur Antonio Paulo PASSOS MACIEL remplace Monsieur Benoit STURBOIS le temps de sa suspension (suspendu du 27/03/2023 au 26/10/2023)	<b>Situation régularisée</b>
AMIENS SC	Seniors R2 F	ARZALAI Karim	CFF2	CFF3	Monsieur Karim ARZALAI a suivi les modules U17/19 et seniors, ainsi que la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ANZIN FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BADACHE Mustapha	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Mustapha BADACHE s'est engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
ARRAS FA	Seniors R1	DUCHATEAU Pierrick LIOGIER Sylvain	BEF	BEF	Monsieur Pierrick DUCHATEAU remplace Monsieur Colbert MARLOT à compter du 20/05/2023 et pour les matches de championnat du 20/05/2023 et du 11/06/2023. Monsieur Sylvain LIOGIER le remplace pour le match de championnat du 04/06/2023.	<b>Situation régularisée</b>
ASCQ US	U14 Ligue	BOURAMOULA Rabah	U9, U11	CFF2	Monsieur Rabah BOURAMOULA a suivi les modules U13 et U15 et il est inscrit à la certification CFF2 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
AUBY VL FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MAHAMMED Walid	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Walid MAHAMMED s'est engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
AVION CS	U15 Ligue	CHRETIEN Mickael	I1	CFF2	La Commission a accordé une dérogation à M. Mickael CHRETIEN en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté son engagement en formation cette saison.	A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel

					<p>Il s'était inscrit au module U15 en avril 2023 mais n'a pas pu le suivre pour raison médicale et il ne s'est pas inscrit au module U13, ni à la certification CFF2.</p>	<p>disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>Depuis le début de saison, 20 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 800 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023..</b></p>
BARLIN FC	Seniors R1 Futsal	MOERKERKE Maxence	néant	CF Futsal	<p>Monsieur Maxence MOERKERKE a suivi les modules futsal initiation et futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison.</p> <p>L'éducateur a respecté ses engagements en formation.</p>	<b>Situation régularisée</b>
BERCK AS	U18 R2	HARCHAOUI Khalid	U15	CFF3	<p>La Commission a accordé une dérogation à Monsieur HARCHAOUI Khalid en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté son engagement en formation cette saison.</p> <p>Il s'était inscrit aux modules U17/19</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p>

					<p>et seniors programmés en début d'année 2023 dans le District de la Côte d'Opale mais ces 2 modules ont été annulés.</p> <p>La commission avait alors précisé lors de sa réunion du 23 mars 2023 que la dérogation était accordée jusqu'à la fin de la saison et que d'autres modules U17/19 et seniors étaient programmés sur le territoire régional.</p>	<p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p><b>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</b></p> <p><b>Depuis le début de saison 2022-2023, 15 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 600 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b></p>
BETHUNE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	FARCY Timothée	Futsal initiation	CF Futsal	<p>Monsieur Timothée FARCY a suivi le module futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison.</p> <p>L'éducateur a respecté ses engagements en formation.</p>	<b>Situation régularisée</b>
BEUVRAGES FUTSAL	Seniors R2 Futsal	ARBOUCHE Abdelali	Aucun	CF Futsal Base	<p>La Commission a accordé une dérogation à Monsieur Abdelali ARBOUCHE en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison.</p> <p>Il a suivi le module Futsal initiation mais n'a pas suivi le module futsal entraînement, ni la certification Futsal Base.</p>	<p><b>Bien que la Ligue ait positionné des modules de formation « futsal entraînement » cette saison, Monsieur ARBOUCHE n'a pas respecté ses engagements en formation.</b></p> <p><b>La commission rappelle que :</b></p> <p><b>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.</b></p>

						<p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière au-delà du délai des 30 jours.</p> <p>Depuis le début de la saison, 16 rencontres officielles se sont déroulées en championnat R2 Futsal. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 960 €, et d'un retrait de 13 points au championnat seniors R2 Futsal pour les matches de championnat disputés en infraction après le délai des 30 jours, soit à compter du 24 octobre 2023.</p>
BONDUES FC	U18 R1	PETIT Philippe	BMF	CFF3	Monsieur Philippe PETIT remplace Jamel KECHROUD à compter du 14/04/2023.	Situation régularisée.
BULLY LES MINES ES	U17 R2	LECOCQ Mickael	BEF	CFF3	Monsieur Mickael LECOCQ remplace Olivier DEHE à compter du 26/03/2023	Situation régularisée.
BULLY LES MINES ES	U16 R2	HANON Frédéric	U11	CFF3	Monsieur Frédéric HANON a suivi les modules U17/19 et seniors, mais il était absent à la certification CFF3 du 31/05 pour raison professionnelle.	La commission demande à Monsieur HANON de lui fournir un justificatif d'absence. Elle réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CALAIS FCHF	U16 R2	ROBBE Maxime	En cours BMF	CFF3	Monsieur Maxime ROBBE a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	Situation régularisée
CALAIS FCHF	U14 Ligue	MARTIN Théo	En cours BMF	CFF2	Monsieur Théo MARTIN a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	Situation régularisée



CALAIS LJBM FUTSAL	Seniors R1 Futsal	MICHIARDI Clément	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Clément MICHIARDI s'est engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
CALAIS UNION FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LEMAITRE Sylvain	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Sylvain LEMAITRE a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
CAMBRAI FUTSAL	Seniors R2 Futsal	VERKEMPINCK Clément	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Clément VERKEMPINCK a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
CAMON US	U16 R2	BOURGEOIS Florian	CFF2	CFF3	Monsieur Florian BOURGEOIS a suivi les modules U17/19 et seniors, mais n'a pas pu s'inscrire à la certification CFF3 du 14/06 en raison de problèmes techniques évoqués avec le service formation de la Ligue.	<b>La Commission décide de prolonger la dérogation accordée à M. BOURGEOIS jusqu'au 31/12/2023. Ce dernier doit suivre la certification CFF3 avant cette date.</b>  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel de la saison 2022-2023 joué en situation d'infraction.
CAUDRY ES	U14 Ligue	VERWAERDE Célian	U13, U15	CFF2	Monsieur Célian VERWAERDE était inscrit à la certification CFF2 du 31 mai 2023 à ST AMAND mais n'a pu se présenter. Il a fourni un justificatif médical.	<b>La Commission décide de prolonger la dérogation accordée à M. VERWAERDE jusqu'au 31/12/2023. Ce dernier doit suivre la certification CFF2 avant cette date.</b>  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel de la saison 2022-2023 joué en situation d'infraction.
CHANTILLY US	U18 R2	BAURY Christophe	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur Christophe BAURY a suivi la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>

CHATEAU THIERRY ETAMPES FC	U15 Ligue	BAYRAM Salih Can	U13, U15	CFF2	Monsieur Salih Can BAYRAM a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
CHOISY AU BAC US	U16 R2	PROTASIUK Marc	En cours BMF	CFF3	Monsieur Marc PROTASIUK a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
COMINES GLAMMS	Seniors R2 Futsal	REDDAD Adil	Futsal initiation, Futsal entrainement	CF Futsal Base	Monsieur Adil REDDAD s'est engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
COMPIEGNE AFC	U18 R2	BIDIAS Hervé	Seniors En cours BMF	CFF3	Monsieur Hervé BIDIAS a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
COMPIEGNE AFC	U16 R2	VASSEUR Florian	En cours BMF	CFF3	Monsieur Florian VASSEUR a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
COMPIEGNE FUTSAL ASC	Seniors R2 Futsal	WARIN Kévin	Futsal initiation, Futsal entrainement	CF Futsal Base	Monsieur Kévin WARIN a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
COQUELLE SC	U17 R2	KOHL Raphael	U11, U15	CFF3	Monsieur Raphael KOHL a suivi les modules U17/19 et seniors, ainsi que la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
COURCELLES FUTSAL A	Seniors R2 Futsal	DOUAH Ahmed	Futsal initiation	CF Futsal	Monsieur Ahmed DOUAH a suivi le module futsal entrainement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses	<b>Situation régularisée</b>

					engagements en formation.	
CREIL AFC	U17 R2	SAKHO Alhassane	U17/19	seniors	Monsieur Alhassane SAKHO a suivi le module seniors et il est inscrit à la certification CFF3 du 20 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
CREIL AFC	U14 Ligue	TCHANA Jimmy	En cours BEF	BEF	Monsieur Jimmy TCHANA a suivi la formation BEF dans la Ligue PIFF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
CREIL FUTSAL	Seniors R2 Futsal	CHAABAN Rida	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Rida CHAABAN a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ESCAUDAIN USF	U18 R2	BENAISSI Akim	Néant	CFF3	La Commission a accordé une dérogation à M. Akim BENAÏSSI qui a remplacé Sylvestre NICITA à compter du 12/11/2022, mais ce dernier n'a pas respecté son engagement en formation cette saison. Il a suivi le module seniors du 6 au 16/03/2023 à Marly, mais n'a pas suivi le module U17/19, ni la certification CFF3.	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>A compter du 12/11/2022, 15 rencontres</b></p>

						<b>officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 600 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b>
ESCAUDOEUVRES USF	U18 R2	RODER Romain	En cours BMF	CFF3	Monsieur Romain RODER a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ETAPLES AS	Seniors R1	SENEE Alexandre	BEF	BEF	Lors du match USM SENLIS – AS ETAPLES du 16/04/2023, selon le rapport du délégué principal, Monsieur Alexandre SENE E était inscrit sur la FMI mais n'était pas présent sur le banc de touche.	<b>La commission demande au club d'Etaples AS et à Monsieur Alexandre SENE E de lui fournir un justificatif d'absence avant le 27/06/2023.</b>
GONDECOURT CS	Seniors R2 Futsal	TASSONE Fabrice	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Fabrice TASSONE a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
GRANDE SYNTH E FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL ABBASSI Habib	néant	CF Futsal	Monsieur Habib EL ABBASSI a suivi les modules futsal initiation et futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
GRENAY AG	Seniors R2 Futsal	LESAGE Marcel	Futsal initiation	CF Futsal	Monsieur Marcel LESAGE a suivi le module futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
HARLY QUENTIN HQ	U17 R2	NOGUEIRA MARTINS José Augusto	seniors	CFF3	Monsieur José Augusto NOGUEIRA MARTINS a suivi le module U17/19 et la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses	<b>Situation régularisée</b>

					engagements en formation.	
HAZEBROUCK CHEMINOTS AS	Seniors R3	DEWAELE Christopher	En cours BMF	BMF	Monsieur Christopher DEWAELE a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
HAZEBROUCK SC	U17 R2	DESRUELLE Thibault	U17/19	CFF3	Monsieur Thibault DESRUELLE a suivi le module seniors et il est inscrit à la certification CFF3 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
HENIN FCF	U18 R1 F	LASSIA Anne	En cours BEF	CFF3	Madame Anne LASSIA a suivi la formation BEF lors de cette saison. L'éducatrice a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
HENIN STADE	U14 Ligue	BLONDEL Amandine	En cours BMF	CFF2	Madame Amandine BLONDEL a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducatrice a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
HESDIN O	Seniors R2 F	DROUVIN José	U17/19	CFF3	Monsieur José DROUVIN a suivi le module seniors, ainsi que la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
HORDAIN US	U14 Ligue	JEANMAIRE Paul	CFF1, U13	CFF2	Monsieur Paul JEANMAIRE a suivi le module U15, ainsi que la certification CFF2 lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ISBERGUES ESD	U16 R2	DESCAMPS Guillaume	CFF1	CFF3	Monsieur Guillaume DESCAMPS a suivi les modules U17/19 et seniors, et il est inscrit à la certification CFF3 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
ITANCOURT NEUVILLE E	U18 R1 F	DIALLO Simbe	En cours BMF	CFF3	Monsieur Simbe DIALLO a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son	<b>Situation régularisée</b>

					engagement en formation.	
LA SENTINELLE IC	Seniors R2			BEF	Démission de Monsieur Michel LEVECQUE en date du 02/03/2023. A compter de cette date et jusqu'à la fin de la saison, ce dernier n'a pas été remplacé par un éducateur titulaire du BEF avec licence technique regional.	<p><b>La Commission rappelle au club que :</b></p> <p><b>Il dispose d'un délai de 30 jours francs à compter de la date de démission de l'éducateur pour régulariser la situation. Pendant ce délai, la sanction financière de 85 € par match disputé en infraction n'est pas applicable si la situation est régularisée.</b></p> <p><b>En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai, le club sera pénalisé d'une amende de 85 € et ce dès le premier match officiel joué en situation d'infraction et jusqu'à régularisation de sa situation.</b></p> <p><b>Après expiration du délai (02 avril 2023), le club sera pénalisé par la perte d'un point pour chaque rencontre officielle disputée en situation irrégulière.</b></p> <p><b>10 rencontres officielles se sont déroulées depuis le 02/03/2023. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 850 €.</b></p> <p><b>7 rencontres officielles se sont déroulées depuis le 02/04/2023. La commission pénalise donc le club d'un retrait de 7 points au championnat seniors R2.</b></p>
LAMBERSART UF	U18 R2	PETITPRETZ Florian	En cours BMF	CFF3	Monsieur Florian PETITPRETZ a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
LE PORTEL FC	Seniors R1	CARON Franck	BE2	BEF	La licence technique nationale de Monsieur Franck CARON a été validée le 21/03/2023.	<b>Situation régularisée</b>
LE TOUQUET AC	Seniors R1	LALISSE Yannick	BE2	BEF	La licence technique nationale de Monsieur Yannick LALISSE a été validée le 14/04/2023.	<b>Situation régularisée</b>

LENS RC	U14 Ligue	SOW Samba	En cours BEF	CFF2	Monsieur Samba SOW a suivi la formation BEF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
LESQUIN US	U14 Ligue	MARVILLE Hugo	En cours BMF	CFF2	Monsieur Hugo MARVILLE a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
LILLE METROPOLE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	DA SILVA Mathieu	Futsal initiation	CF Futsal Base	Monsieur Mathieu DA SILVA a suivi le module futsal entrainement et doit suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
LILLE MOULINS CARREL US	U17 R2	TRAIKIA Youcef	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur Youcef TRAIKIA est inscrit à la certification CFF3 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R2	CAMARA Kemeko	U17/19	CFF3	Monsieur Kemeko CAMARA s'est inscrit au module seniors du 3 au 12/05/2023 à Armentières, dernier module seniors de la saison, mais celui-ci a été annulé.	<b>La Commission décide de prolonger la dérogation accordée à M. CAMARA jusqu'au 31/12/2023. Ce dernier doit suivre le module seniors et la certification CFF3 avant cette date.</b>  La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel de la saison 2022-2023 joué en situation d'infraction.
LILLE PETIT TERRAIN	Seniors R2 Futsal	BELMAHI Farid	Futsal initiation	CF Futsal	Monsieur Farid BELMAHI a suivi le module futsal entrainement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
LILLERS FC	U18 R1F	DELAUTRE Rémy	AS	CFF3	Malgré que le club ait précisé le 5 février par mail que la demande de licence éducateur fédéral de Monsieur Rémy DELAUTRE était en cours et bien que la commission ait relancé le club à ce	<b>La commission rappelle au club que l'entraîneur principal d'une équipe évoluant en U18 R1 féminine doit être titulaire du CFF3 et détenir une licence éducateur fédéral pour couvrir l'équipe.</b>  <b>La commission décide de pénaliser le club d'une</b>

					<p>sujet le 22 mars 2023, Monsieur DELAUTRE ne détient qu'une licence dirigeant.</p>	<p><b>amende de 40 € par match à compter du 22 mars 2023. A partir de cette date, 4 rencontres de championnat se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 160 €.</b></p>
LONGUEAU ESC	U17 R2	PAUTONNIER Guillaume	CFF2	CFF3	<p>Monsieur Guillaume PAUTONNIER a suivi les modules U17/19 et seniors et il est inscrit à la certification CFF3 du 20 juin 2023.</p>	<p><b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b></p>
LONGUEAU ESC	U14 Ligue	VILMONT Sébastien	CFF1	CFF2	<p>La Commission a accordé une dérogation à Monsieur Sébastien VILMONT en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison. Il ne s'est pas inscrit aux modules U13 et U15, ni à la certification CFF2 cette saison</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 20 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 800 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b></p>
LOOS OLIVEAUX AS	Seniors R2	AKKABI Brahim	Futsal initiation,	CF Futsal Base	<p>Monsieur Brahim AKKABI s'est</p>	<p><b>La commission réexaminera le dossier lors de sa</b></p>



	Futsal		Futsal entraînement		engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>prochaine réunion.</b>
LUMBRES O	Seniors R1	LEMETTRE Anthony	BEF	BEF	Monsieur Anthony LEMETTRE, titulaire du BEF, remplace Monsieur Jean-Claude FROISSART pour les 2 derniers matches de championnat programmés les 4 et 11 juin 2023.	<b>Situation régularisée</b>
LUMBRES O	U15 Ligue	CETOJEVIC Théo	En cours BMF	CFF2	Monsieur Théo CETOJEVIC a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
MALO DUNKERQUE FC	U14 Ligue	MOREEWS Thierry	U13, U15	CFF2	Monsieur Thierry MOREEWS a suivi la certification CFF2 cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
MAUBEUGE US	U17 R2	BOURRAI Hocine	CFF2	CFF3	Monsieur Hocine BOURRAI a suivi les modules U17/19 et seniors, et il est inscrit à la certification CFF3 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
MERICOURT FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MAMZA Khalid	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Khalid MAMZA a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
MERIGNIES O	Seniors R2 F	GODART Yves	U9, U11	CFF3	Monsieur Yves GODART a suivi les modules U17/19 et seniors, ainsi que la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
MOUVAUX LILLE MF	Seniors R2 Futsal	MAREGHNI Montassar	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Montassar MAREGHNI a suivi la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>

NEUVILLE EN FERRAIN FAN 96	U16 R1	HENNEUSE Jonathan	CFF2	CFF3	<p>La Commission a accordé une dérogation à M. Jonathan HENNEUSE en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison.</p> <p>Il a suivi le module U17/19 du 21 au 30 mars à Neuville, mais n'a pas suivi le module seniors, ni la certification CFF3.</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 22 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 880 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b></p>
NOEUX LES MINES US	U18 R2	KLEINPETER Rémi	U11	CFF3	<p>Monsieur Rémi KLEINPETER a suivi les modules U17/19 et seniors, et a suivi la certification CFF3 cette saison.</p> <p>L'éducateur a respecté ses engagements en formation.</p>	Situation régularisée
NOEUX LES MINES US	U16 R2	PORQUET Sébastien	U17/19, seniors		<p>Monsieur Sébastien PORQUET a suivi la certification CFF3 cette saison.</p> <p>L'éducateur a respecté ses</p>	Situation régularisée

					engagements en formation.	
NOYON FCJ	U14 Ligue	BALI Mohamed	I1, U17/19, seniors	CFF2	<p>La Commission a accordé une dérogation à Monsieur Mohamed BALI en début de saison, mais ce dernier n'a pas respecté ses engagements en formation cette saison.</p> <p>Il a suivi le module U15 mais n'a pas suivi le module U13 ni la certification CFF2 cette saison.</p>	<p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Il doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date du premier match officiel ou peut obtenir une dérogation en cas d'engagement en formation.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p> <p>Interdiction d'accéder en division supérieure lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 19 rencontres officielles se sont déroulées. Par conséquent, la commission pénalise le club de l'amende de 760 €, et confirme que son équipe ne peut accéder en division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023.</b></p>
NOGENT SUR OISE US	Seniors R2	ADDALA Abdelghani	En cours BEF	BEF	Monsieur Abdelghani ADDALA a suivi la formation BEF dans la Ligue PIFF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ORCHIES	Seniors R3	LEURS Régis	BEF	BMF	Monsieur Marc ROBERT, titulaire du BEF, remplace Régis LEURS durant la durée de la suspension, lors de chaque rencontre officielle.	<b>Situation régularisée</b>

OYE PLAGE FA	Seniors R2 Futsal	DETURCK Stéphane	Futsal initiation, Futsal entraînement	CF Futsal Base	Monsieur Stéphane DETURCK s'est engagé à suivre la certification Futsal Base le 27/06/2023.	<b>La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
PERENCHIES USF	U18 R1 F	LEGRAND Arnaud	CFF2	CFF3	Monsieur Arnaud LEGRAND a suivi les modules U17/19 et seniors, et il est inscrit à la certification CFF3 du 14 juin 2023.	<b>La Commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
PONT DE LA DEULE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BENZITOUNI Merouane	Futsal initiation	CF Futsal	Monsieur Merouane BENZITOUNI a suivi le module futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ROUBAIX TOURCOING PORTUGAIS US	U15 Ligue	SOETE Lionel	En cours BMF	CFF2	Monsieur Lionel SOETE a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ROYE NOYON US	Seniors R1	GUILLAUME Pascal	BEF	BEF	La commission prend note que Monsieur Fabien HELY n'est plus l'entraîneur principal de l'équipe à compter du 29/04/2023. Il est remplacé par Monsieur Pascal GUILLAUME à compter du 22/05/2023.	<b>Situation régularisée</b>
SENLIS USM	Seniors R3	DUMBARDON Willy	En cours BMF	BMF	Monsieur Willy DUMBARDON a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
SIN LE NOBLE ASS EPI	Seniors R2 Futsal	LUCIDARME Théo	néant	CF Futsal	Monsieur Théo LUCIDARME a suivi les modules futsal initiation et futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
SOISSONS IFC	Seniors R1	HERNANDEZ	BEF	BEF	Monsieur Julien HERNANDEZ	<b>Situation régularisée</b>

		Julien			remplace Monsieur Franck ROSENTHAL pour les deux derniers matchs de championnat R1, les 4 et 11/06/2023.	
SOISSONS IFC	U16 R2	BAZTAMI Bilal	En cours BMF	CFF3	Monsieur Bilal BAZTAMI a suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
ST QUENTIN O	U18 R1	SERVAIS Julien	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur Julien SERVAIS a suivi la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
VAL DE SOMME US	U18 R2	MALICE Anthony	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur Anthony MALICE a suivi la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
VALENCIENNES FC	Seniors R1 Futsal	LAMAND Dimitri	CF FUTSAL BASE	CF FUTSAL BASE	Monsieur Dimitri LAMAND, titulaire du CF Futsal Base, remplace Monsieur Christopher BECKER à compter du 28/04/2023	<b>Situation régularisée</b>
VERMELLES US	U14 Ligue	BOURGEOIS Patrick	BE2	CFF2	La commission prend connaissance de l'absence de Monsieur Patrick BOURGEOIS lors des 2 derniers matchs de la saison, pour raison médicale.	<b>Situation régularisée</b>
VIMY US	U17 R2	KOUMBA Abdoulaye	Enc ours BEF	CFF3	Monsieur Abdoulaye KOUMBA a suivi la formation BEF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
VIMY US	U15 Ligue	AMBROISE Gary	En cours BEF	CFF2	Monsieur Gary AMBROISE a suivi la formation BEF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
WASQUEHAL F	U17 R2	JOVENIAUX	En cours BMF	CFF3	Monsieur Adrien JOVENIAUX a	<b>Situation régularisée</b>

		Adrien			suivi la formation BMF lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	
WAZIERS USM	U16 R2	TRINEL Aurélien	U17/19, seniors	CFF3	Monsieur Aurélien TRINEL a suivi la certification CFF3 lors de cette saison. L'éducateur a respecté son engagement en formation.	<b>Situation régularisée</b>
WAZIERS USM	U15 Ligue	FERDI Abdelhakim	néant	CFF2	Monsieur Abdelhakim FERDI a suivi les modules U13 et U15, et la certification CFF2 lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>
WIMEREUX FUTSAL	Seniors R2 Futsal	TERNISIEN Tony	néant	CF Futsal	Monsieur Tony TERNISIEN a suivi les modules futsal initiation et futsal entraînement, ainsi que la certification CF Futsal Base lors de cette saison. L'éducateur a respecté ses engagements en formation.	<b>Situation régularisée</b>

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Demande d'équivalence BEF :

ESNEU Olivier : Dossier validé

WILLSCH Sébastien : Dossier validé

→ Divers :

HAVELUY JS : Mail de HAVELUY JS, daté du 02/06/2023, transmis à la Commission d’Ethique.

Match AVESNES SUR HELPE FC - LONGUEIL ANNEL FC du 07/05/2023 en seniors R3 :

Dossier transmis par la Commission Régionale Juridique.

Absence de Monsieur Xavier BLAMPAIN lors de la journée de championnat du 07/05/2023 entre Avesnes sur Helpe FC et Longueil Annel FC.

La Commission apprécie le justificatif d’absence pour raison professionnelle de Monsieur Xavier BLAMPAIN, transmis le 11/05/2023.

→ Prochaine CRSEE : Date à déterminer

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission Régionale d’Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l’article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président CRSEE**